

Dernière mise à jour : 14/12/2017  
Métier: Escrime  
Diplôme: BPJEPS Escrime  
Niveau de qualification: IV  
Numéro de fiche: 98

## Objectifs

Les titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité «Escrime» portent le **titre de prévôt d'Etat d'escrime**.

Il encadre et conduit des cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition régionale. Le titulaire doit savoir animer un club, travailler avec des groupes, pouvoir faire progresser techniquement les adhérents grâce à des conseils individualisés qui nécessitent une connaissance approfondie et une maîtrise gestuelle.

## Conditions d'accès

Etre titulaire du [PSC1](#) (premiers secours civique niveau 1)  
Fournir un certificat médical de moins d'un an  
Etre capable de réaliser les tests techniques

### Tests techniques d'entrée en formation

**Le test technique se compose comme suit** :- une démonstration technique à une arme, composée d'une leçon prise d'une durée de huit à dix minutes et de trois matchs d'une durée maximum de trois minutes chacun  
- une analyse des phrases d'armes de trois matchs à une arme, au choix du candidat, au moyen de l'arbitrage de trois matchs de trois minutes chacun

Enfin, le dispositif prévoit des parcours de formation individualisés prenant en compte les démarches de positionnement à l'entrée en formation et de validation des acquis de l'expérience.

Pour consulter les annexes cliquer [ICI](#)  
Pour plus de détail, merci de vous reporter à [l'arrêté du 10/10/2016 et ses annexes](#)

## Modalités d'inscription

**Le dossier d'inscription est :**  
- à retirer au **secrétariat Formation du CREPS**  
**ou**  
- à télécharger [ICI](#)

### **Clôture des inscription le 15/01/2018**

Le candidat doit pouvoir justifier au moment de son inscription à la formation d'une structure d'accueil pour son application pédagogique durant toute sa formation.

## Sélection



Tous les candidats passent le test de sélection escrime, puis les épreuves de sélections écrites et orales.

**Tests de sélection : 22/01/2018**  
**Positionnement : 22/01/2018**

## ////// Déroulement de la formation

**Dates de formation : du 29/01/2018 au 28/09/2018**

Le parcours de formation se décline en 4 UC (unité capitalisable)

**Formation démarrée si un nombre suffisant de stagiaires est inscrit.**

## ////// Coûts et financement

**Frais d'inscription** : 30 € non remboursable)  
**Frais de sélection** : 20 € (remboursable sur justificatif)  
**Frais de positionnement** : 50 €

**Tarifs de la formation :**  
- OPCA 12 €/heure  
- individuel payant 8.50 €/heure

Le coût réel de la formation est défini en fonction du PIF (Plan individuel de formation) prévu à l'issue du positionnement, du statut du stagiaire et de la prise en charge du financement

## ////// Contact

**Coordinateurs de la formation :**  
Rodolphe CERISIER, tél : 06 29 56 55 71  
[rodolphe.cerisier@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:rodolphe.cerisier@creps-pdl.sports.gouv.fr)  
Jean-Michel SAGET, tél : 06 70 15 95 07 [sagetjm44@orange.fr](mailto:sagetjm44@orange.fr)

**Secrétaire administrative :** Guylène DEVANNE  
Tél : 02 28 23 69 73 [guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr)